



Investir dans les populations rurales

Comité de l'évaluation

Cent vingt-cinquième session
Rome, 19 juin 2024

Procès-verbal de la cent vingt-cinquième session du Comité de l'évaluation

Cote du document: EC/125

Date: 23 juillet 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
courriel: i.naidoo@ifad.org

Nigel Brett

Directeur

Division des politiques et des résultats opérationnels
courriel: n.brett@ifad.org

Procès-verbal de la cent vingt-cinquième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa cent vingt-cinquième session, qui s'est déroulée à la fois en présentiel et en ligne le 19 juin 2024.
2. Ce procès-verbal, tel qu'approuvé par le Comité, sera communiqué au Conseil d'administration pour information.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. La Secrétaire du FIDA a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants et en félicitant les membres pour leur nomination au Comité de l'évaluation.
4. Participaient à la session les membres du Comité représentant l'Égypte, la Finlande, la France, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria, le Royaume des Pays-Bas et la Suisse. Des observateurs du Canada, de la Chine et du Pérou étaient présents. Ont également pris part à la session le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), le Directeur adjoint d'IOE, le Vice-Président adjoint du Département de la gestion des programmes, la Vice-Présidente adjointe du Département de la stratégie et des savoirs, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, le Directeur de la Division environnement, climat, genre et inclusion sociale, la Directrice régionale de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe et la Secrétaire du FIDA, de même que d'autres membres du personnel du Fonds.
5. Ayhan Baran, Représentant permanent suppléant de la République de Türkiye auprès des organismes des Nations Unies chargés de l'alimentation et l'agriculture dont le siège est à Rome, a participé aux délibérations du Comité concernant l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République de Türkiye. Sa présence a permis d'enrichir les délibérations en y intégrant le point de vue de son Gouvernement sur cette évaluation.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du président ou de la présidente du Comité de l'évaluation (EC 2024/125/W.P.2)

6. La Secrétaire a rappelé que, conformément à l'article 1.3 de la version révisée du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration en avril 2021, le Comité élit son président ou sa présidente parmi les membres appartenant aux Listes B ou C, le choix relatif à la rotation de la présidence étant du ressort exclusif de ces listes. Un consensus s'est dégagé sur la désignation de Yaya Olaniran, représentant du Nigéria, qui a donc été élu président du Comité jusqu'à l'expiration du mandat du Comité dans sa composition actuelle. Des circonstances imprévues empêchant Yaya Olaniran d'être présent à Rome, Erma Rheindrayani, représentante de l'Indonésie, a été désignée présidente de la cent vingt-cinquième session.
7. Le Comité, IOE et la direction ont félicité Yaya Olaniran pour son élection et ont chaleureusement remercié le président sortant, Miguel García Winder, Ambassadeur du Mexique, louant l'efficacité avec laquelle il avait animé les discussions et sa capacité à ouvrir de nouvelles perspectives dans des débats épineux, et soulignant son rôle en faveur de discussions approfondies et innovantes.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (EC 2024/125/W.P.1)

8. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document EC 2024/125/W.P.1.

Point 4 de l'ordre du jour: Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République de Türkiye (EC 2024/125/W.P.3)

Messages clés:

- La direction a accédé à la demande des membres, qui souhaitent que les directives de 2023 relatives aux programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) soient publiées sur le site Web du FIDA.
- IOE et la direction ont été invités à s'interroger sur la nécessité de réviser le Manuel de l'évaluation pour traiter du cas des ESPP concernant les pays admissibles à un reclassement.
- Il convenait de tenir compte, dans les futurs COSOP, des Directives volontaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- Le Comité a salué la rapidité avec laquelle le FIDA est intervenu face aux répercussions des séismes survenus en février 2023 et sa mobilisation continue dans les zones touchées.
- Sitôt signé, l'accord conclusif serait communiqué aux membres du Comité.

9. Le Comité de l'évaluation a accueilli favorablement l'ESPP pour la République de Türkiye, telle qu'elle figurait dans le document EC 2024/125/W.P.3. Cette évaluation, qui couvrait la période allant de 2016 à 2022, était la deuxième de ce type menée dans le pays. L'accord conclusif, qui n'avait pas encore été signé, serait communiqué ultérieurement. Les membres du Comité ont remercié IOE et la direction pour l'exhaustivité du rapport et des explications fournies.
10. Les membres ont pris note de la déclaration prononcée au nom de son Gouvernement par Ayhan Baran, Conseiller et Représentant permanent suppléant de la République de Türkiye auprès des organismes des Nations Unies chargés de l'alimentation et de l'agriculture présentes à Rome. Ils se sont félicités de la longue et fructueuse coopération entre le FIDA et la Türkiye, soulignant que cette dernière était devenue une puissance agricole de premier plan.
11. Le pays étant potentiellement admissible à un reclassement, sous réserve de négociations avec le Gouvernement turc, les membres auraient souhaité que les auteurs de l'ESPP abordent le sujet du reclassement et formulent des recommandations à cet égard, compte tenu de ses implications sur les perspectives d'action du FIDA dans le pays. IOE étudierait les moyens d'inclure des observations à cet égard dans ses prochaines évaluations et consulterait la direction pour déterminer s'il fallait modifier le Manuel de l'évaluation pour couvrir la question spécifique des ESPP concernant des pays admissibles à un reclassement. La direction veillerait également à ce que les directives relatives aux COSOP, dûment mises à jour après l'approbation par le Conseil d'administration de la Politique en matière de reclassement, soient publiées sur le site Web du FIDA¹.
12. Les membres ont félicité le FIDA pour sa contribution au développement de la Türkiye et pour l'accent mis sur les zones rurales et les communautés agricoles les plus vulnérables. Plusieurs domaines pouvaient être améliorés, notamment la gestion des savoirs, la participation à l'élaboration des politiques et la mobilisation de partenariats, autant d'éléments essentiels à la pérennité des avantages et à la

¹ Les directives relatives à l'élaboration des COSOP concernant ce type de pays, lesquels faisaient l'objet de négociations au cas par cas avec les gouvernements des pays dont le revenu national brut par habitant avait dépassé le revenu déclenchant un examen de reclassement pendant trois années consécutives avant le début d'un cycle de financement du FIDA, sont disponibles sur le site Web du Fonds à la page concernant [les procédures opérationnelles et les directives relatives aux stratégies de pays \(ifad.org\)](https://www.ifad.org/fr/procédures-opérationnelles-et-directives-relatives-aux-stratégies-de-pays).

transposition à plus grande échelle dans les contextes propres aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

13. La direction a fait remarquer que le processus de réajustement visait à renforcer la gestion des savoirs, grâce à l'adoption d'une approche coordonnée destinée à appréhender les connaissances non formalisées, à les consigner en bonne et due forme et à les diffuser aux fins d'une utilisation efficace des savoirs. Le Gouvernement turc avait demandé au FIDA de mettre en place une plateforme pérenne de coopération et d'innovation permettant de collecter des données et des connaissances fondées sur des éléments probants, le but étant de promouvoir la coopération en matière d'innovations.
14. La direction a fait observer que, comme la gestion des savoirs, la concertation sur les politiques était plus répandue que ne le laissaient supposer les documents officiels. Des mesures étaient actuellement prises pour rendre compte des activités en la matière, notamment en déterminant dès le départ les enjeux et les priorités en matière de participation à l'élaboration des politiques dans les COSOP et les projets, de manière à faciliter le suivi des progrès accomplis. L'essor de la demande de services dans les provinces témoignait de l'influence du FIDA à l'échelon local. L'approche programmatique du Fonds et son alignement sur les priorités gouvernementales permettaient de nourrir et d'étayer par des éléments probants les délibérations sur l'élaboration des futurs programmes.
15. Concernant les partenariats, la direction a noté que la Türkiye disposait de stratégies de développement claires et aiguillait les différents donateurs vers des secteurs bien précis. Le FIDA continuait de concentrer ses activités sur les hautes terres et les régions montagneuses, notamment en Anatolie orientale, où la pauvreté frappait particulièrement durement. La direction a confirmé l'existence de solides partenariats d'exécution avec les organes nationaux et les administrations provinciales spécialisées, qui étaient indispensables à l'adaptation des interventions au contexte local et à l'élargissement de l'action menée. Du point de vue de la visibilité, le FIDA pouvait s'appuyer sur la solidité du partenariat avec la Direction générale des forêts pour transposer à plus grande échelle le Projet de remise en état du bassin versant du fleuve Murat. Aussi le Fonds était-il perçu comme un partenaire de choix et un contributeur respecté dans le domaine de la concertation sur les politiques, compte tenu des activités qu'il menait dans certaines régions telles que les hautes terres.
16. Interrogée sur l'efficacité et la pertinence de la stratégie de ciblage, la direction a expliqué que l'autociblage était complété par d'autres méthodes (comme le ciblage direct), le but étant d'assurer une transformation inclusive et durable dans les zones rurales. Il était crucial de s'adresser à la fois aux membres les plus pauvres et aux membres économiquement actifs des communautés, ces derniers pouvant favoriser la création d'emplois et les possibilités d'activité, en particulier pour les femmes et les jeunes, qui étaient les groupes ciblés au premier chef en Türkiye et dans d'autres pays à revenu intermédiaire.
17. Les membres ont insisté sur l'importance qu'il y avait à associer les hommes aux démarches en faveur de l'égalité femmes-hommes et sur la nécessité d'intégrer dans les futurs COSOP les Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles émises par le CSA. La direction a indiqué que, s'agissant des questions de genre, des mesures étaient prises, en particulier dans les régions rurales à structure patriarcale, pour garantir l'accès des femmes et des jeunes aux services et leur ouvrir des perspectives grâce à des approches participatives et à des projets adaptés. Concernant la collecte de données, dans le cadre des projets récents, des données sur l'égalité femmes-hommes et sur les jeunes avaient pu être recueillies, tandis que les données sur les personnes handicapées étaient encore insuffisantes.

18. Interrogée sur l'implantation du bureau sous-régional du FIDA, la direction a expliqué que, si Ankara était plus proche de la zone couverte par le programme du Fonds, Istanbul était l'option privilégiée car elle était mieux desservie à l'échelon régional (y compris grâce aux liaisons ferroviaires et aériennes avec Ankara), ce qui serait plus économique.
19. Les membres se sont félicités de la rapidité avec laquelle le FIDA était intervenu après les séismes survenus en Türkiye en février 2023 et ont posé des questions sur le futur rôle du FIDA dans les opérations de reconstruction dans les régions touchées. La direction a informé le Comité que des fonds du Programme de développement rural des hautes terres avaient été réaffectés pour venir en aide à ces régions. Par ailleurs, le FIDA axerait ses futures interventions d'une part sur les régions touchées, afin de remédier aux graves répercussions de la catastrophe sur les moyens d'existence, le bétail et les infrastructures et, d'autre part, sur les activités liées à l'eau compte tenu du stress hydrique induit par les changements climatiques. Le FIDA avait mis à jour les directives relatives à la conception des projets pour tenir compte des situations de vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, en ajoutant une composante relative à la réduction des risques liés aux catastrophes et aux crises. Il a ainsi pu intervenir promptement face à cette catastrophe naturelle, en réaffectant rapidement des fonds dans le cadre du système, en accord avec le Gouvernement turc, sans avoir à restructurer préalablement les projets.

Point 5 de l'ordre du jour: Évaluation au niveau de l'institution sur les pratiques du FIDA en matière de gestion des savoirs (EC 2024/125/W.P.4 + Add.1)

Messages clés:

- Les membres ont vu dans le processus de réajustement et dans la création du Bureau de l'efficacité du développement une occasion de renforcer la fonction de gestion des savoirs de l'institution.
- La direction a été encouragée à favoriser une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des partenariats externes du FIDA, qu'ils soient généraux ou spécifiques à la gestion des savoirs.
- Le Comité est convenu qu'il convenait d'allouer et de quantifier les ressources humaines et financières nécessaires à une gestion efficace des savoirs au FIDA.

20. Les membres du Comité de l'évaluation ont accueilli avec intérêt l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) sur les pratiques du FIDA en matière de gestion des savoirs couvrant la période allant de 2016 à mi-2023, telle qu'elle figurait dans le document EC 2024/125/W.P.4, ainsi que la réponse de la direction présentée dans l'additif. Ils ont également noté que le document serait soumis au Conseil d'administration en septembre.
21. Compte tenu de la capacité du Fonds à mettre en place dans les pays des pratiques de gestion des savoirs porteuses de transformation, il était regrettable que cette évaluation n'ait pas été disponible, comme initialement prévu, pour servir de référence à la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA.
22. Les membres ont constaté que la décentralisation avait eu des incidences importantes sur la gestion des savoirs au FIDA et ont salué les efforts déployés par l'institution pour décentraliser cette activité malgré les difficultés liées à la lourdeur de la charge de travail, au manque de personnel dans les bureaux de pays, à l'insuffisance des ressources qui lui sont consacrées et au renouvellement du personnel. Les membres étaient également conscients que le réajustement organisationnel en cours avait perturbé la structure et les activités de gestion des savoirs, et qu'il faudrait un certain temps pour en achever la mise en place et la

systematisation. Cela dit, le processus de réajustement et la création du Bureau de l'efficacité du développement permettaient d'améliorer la fonction de gestion des savoirs de l'institution. La finalité et la structure exactes du nouveau bureau étant toujours à l'étude, la direction n'était pas encore en mesure de donner une idée des suites qui seraient données aux constatations et aux recommandations formulées dans l'ENI.

23. Les membres ont souligné l'importance des partenariats axés sur les savoirs et se sont félicités des mesures prises par le FIDA pour développer des partenariats externes, tout en plaidant pour un contrôle et un suivi plus systématiques de la coopération dans le domaine de la gestion des savoirs et pour l'exploitation des enseignements apportés par les principaux partenaires en matière de savoirs. Il convenait que le FIDA tire pleinement parti de ses partenariats avec d'autres organismes tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale (et les réseaux de savoirs pertinents), de manière à exploiter au mieux les connaissances disponibles. Cela permettrait aussi au Fonds de pallier les limites liées à sa taille relativement modeste et à l'éparpillement de ses ressources en matière de connaissances, et d'élargir son champ d'action dans les pays où il intervient peu ou pas du tout. Un membre a fait remarquer que le Fonds semblait accorder trop d'importance à la production centralisée de savoirs.
24. La direction a mentionné quelques exemples de partenariats fructueux axés sur la gestion des savoirs, notamment avec la Banque mondiale, la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM), outre les initiatives spécifiques comme le partenariat sur la recherche agricole au service du développement établi avec la Commission européenne et les centres de l'Organisation du Système CGIAR, qui permettaient d'intégrer la recherche et l'innovation dans la conception des activités du FIDA. Autre exemple notable: le partenariat en matière de services consultatifs nationaux conclu avec la FAO, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, qui était axé sur l'intégration des savoirs externes dans les activités du Fonds.
25. De l'avis général, si les ressources allouées à la gestion des savoirs devaient être suffisantes, leur caractère limité ne saurait expliquer à lui seul l'ensemble des défaillances. Puisque les ressources seraient toujours limitées, il était essentiel de prendre des décisions stratégiques et d'établir des priorités. Certes, la mise en œuvre de certaines recommandations exigerait des allocations budgétaires, notamment aux fins de la mise en place de systèmes budgétaires et de l'engagement de gestionnaires du savoir. Toutefois, la direction s'est dite favorable à de nombreuses initiatives sans incidence budgétaire destinées à améliorer la gestion des savoirs et à donner suite à des recommandations réalistes, telles que celles préconisant d'appliquer les normes internationales et de faire de la gestion des savoirs un élément central du programme de réforme du FIDA. Il convenait de clarifier les rôles et les responsabilités en matière de gestion des savoirs à l'échelle de l'ensemble de l'institution et de remédier à la fragmentation des approches en la matière par une planification adéquate et une sensibilisation de l'ensemble du personnel.
26. Les membres ont relevé l'absence de références à la technologie et à l'intelligence artificielle dans la réponse de la direction. Celle-ci a noté l'essor du rôle de l'intelligence artificielle dans le choix et la présentation des informations et l'apprentissage à partir du portefeuille du FIDA constaté en 2024. Elle a fait remarquer que l'intelligence artificielle pouvait apporter une contribution décisive au programme du FIDA en matière de savoirs, notamment grâce à l'utilisation de robots conversationnels (*chatbots*) et à la création de répertoires rassemblant des contenus étayés par des données probantes.

27. **Point 6 de l'ordre du jour: Évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes (EC 2024/125/W.P.5 + Add.1)**

Messages clés:

- Le Comité de l'évaluation a souligné qu'il était essentiel d'atteindre et de maintenir la parité femmes-hommes, y compris au niveau de la haute direction.
- Les membres ont préconisé de renforcer la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le système des Nations Unies dans son ensemble, le but étant de consolider les efforts déployés en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes.
- Les membres du Comité attendaient avec intérêt l'élaboration de la version actualisée de la politique pour l'égalité femmes-hommes et du plan d'action correspondant et ont recommandé que les Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles émises par le CSA soient prises en compte à cet égard.
- Il fallait tenir compte du contexte dans le cadre de l'élaboration d'approches adaptées à la promotion de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes, de façon à s'attaquer aux normes sociales dominantes avec tact et pertinence. Le renforcement des capacités et la formation tenant compte des questions de genre étaient fondamentaux à cet égard.

28. Le Comité de l'évaluation a salué l'évaluation thématique de la contribution du FIDA à l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes couvrant la période 2012-2023, telle qu'elle figurait dans le document EC 2024/124/W.P.5, ainsi que la réponse de la direction exposée dans l'additif correspondant. Les membres du Comité ont également noté que l'évaluation thématique serait soumise au Conseil d'administration à sa session de septembre.
29. Certes, l'évaluation a mis en évidence le succès limité du Fonds dans la transposition à plus grande échelle des approches éprouvées et dans la participation à l'élaboration de politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes, mais il a aussi été constaté que le FIDA tirait sa force de sa capacité à catalyser le changement et qu'il exerçait principalement une influence au niveau des communautés, des ménages et des individus. IOE a souligné l'importance des changements endogènes impulsés par les pays. La réceptivité de la société et le contexte local influençant considérablement les résultats, le FIDA devrait s'employer à favoriser les processus de transformation, tout en s'adaptant aux situations propres à chaque région.
30. Concernant la promotion de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes, les difficultés rencontrées par le FIDA étaient similaires à celles généralement observées dans les autres organismes ayant leur siège à Rome et dans d'autres organismes des Nations Unies et institutions financières internationales. C'est pourquoi un membre a suggéré que le FIDA se coordonne avec ces partenaires pour mutualiser les enseignements et s'attaquer à ces enjeux de manière plus globale. IOE a souligné qu'actuellement, le FIDA collaborait, officiellement comme de manière informelle, avec la FAO et le PAM dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, dont les membres échangeaient les documents d'orientation et les méthodes dans un souci d'harmonisation et de cohérence. La direction a également évoqué la collaboration engagée avec la FAO et le PAM, notamment dans le cadre d'initiatives telles que le Programme conjoint

d'accélération des progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales, qui visait à tirer parti des atouts de chaque organisme pour améliorer la condition des femmes rurales.

31. Soulignant l'importance qu'ils attachaient à la promotion de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes, les membres ont fait part de leur inquiétude concernant le caractère systématique de l'intégration des questions de genre dans les activités du FIDA, l'affectation des ressources humaines et l'engagement de la direction en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le FIDA devrait montrer l'exemple et garantir la parité des sexes à tous les niveaux, en particulier dans le cadre des processus de réajustement et de décentralisation. De l'avis général, il était nécessaire de s'attacher en permanence à renforcer les capacités et à proposer des formations tenant compte des questions de genre au FIDA et à l'intention des partenaires d'exécution, de disposer d'une boîte à outils complète et adaptée au terrain et d'améliorer la collecte de données et l'établissement de rapports. Des membres ont souligné qu'il convenait de ventiler les données par sexe, âge, handicap et autres variables pour mieux connaître l'impact des activités et améliorer la planification et l'exécution. Le Comité s'est engagé à soutenir le FIDA dans cette démarche, en insistant sur la nécessité de déterminer dans quelle mesure les politiques concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont de nature à transformer la dynamique femmes-hommes et de faire en sorte que les initiatives en la matière produisent des résultats significatifs et pérennes en matière de développement.
32. Concernant la mesure et les retours d'information, la direction a précisé que le FIDA utilisait différents outils d'orientation, mais que ces derniers n'étaient pas toujours à jour ou disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La direction a fait remarquer que le FIDA utilisait des outils élaborés conjointement avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, et que les mécanismes de retour d'information mis en place à l'intention des bénéficiaires, les analyses et le Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes (GALS) faisaient partie intégrante de la stratégie du FIDA et impliquaient les hommes comme les femmes, de manière à favoriser l'avancement des femmes au sein des ménages. Un membre a rappelé la nécessité que ces analyses reposent sur des méthodes à la fois qualitatives et quantitatives pour mesurer les effets obtenus sur le plan de l'avancement des femmes, de l'accès aux actifs et de l'égalité de revenus, ce qui démontrerait la détermination à collecter et à analyser des données de manière fiable. La direction a mis en avant les travaux engagés pour élaborer un cadre destiné à définir les activités visant à atteindre les populations, à leur apporter des avantages, à les autonomiser et à produire une transformation, ce qui permettrait d'aller au-delà de l'accent déjà mis sur l'action menée auprès des femmes et des hommes des zones rurales.
33. Les membres ont dit attendre avec intérêt de pouvoir examiner la version révisée de la politique du FIDA pour l'égalité femmes-hommes qui serait présentée au Conseil d'administration en 2025. L'élaboration de cette politique serait l'occasion de réfléchir aux implications de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes au niveau des communautés, des projets et des politiques, et aux mesures à prendre pour mieux tirer parti des partenariats, améliorer le partage des enseignements et la reproduire à plus grande échelle les bons résultats obtenus. Un large éventail de parties prenantes, dont les États membres, le monde universitaire et les groupements de femmes, sera consulté dans la perspective de la mise à jour de la politique. En outre, la contribution des fonds multilatéraux pour le climat à la prise en compte des questions de genre dans le financement de l'action climatique a été reconnue comme indispensable à la concrétisation des ambitions du FIDA en matière de changements climatiques.
34. La direction a réfléchi aux problèmes que posaient actuellement l'établissement de priorités et la budgétisation compte tenu de la capacité opérationnelle limitée du

